



## Règlement Succession de ma mere

Par **Marcelle45**, le **04/09/2018** à **20:32**

Bonjour

Mon frère ne veut pas signer le décompte et la convention d'honoraires du notaire et de plus j'ai dû payer sa part pour l'enterrement de ma mere qu'il n'a pas voulu payer

La succession porte sur une somme globale de 2865€ à partager entre mon frère cadet et ma nièce

Merci de bien vouloir m'éclairer

Par **Visiteur**, le **04/09/2018** à **20:51**

Bonjour,

Lorsqu'un héritier paye pour les autres il est en droit de réclamer à ses co-héritiers car les frais d'obsèques sont assimilés à une dette alimentaire. Cela signifie que c'est aux descendants ou ascendants de payer les obsèques (en fonction de leurs ressources) même s'ils ont renoncé à la succession.

Personnellement, j'ai vécu par 2 fois ce cas, car j'avais pris en charge l'organisation des obsèques. J'ai ensuite remis la facture au notaire, qui a déduit partiellement de l'actif successoral et le reste de la part de chacun.